

Les 15 guichets notariaux en charge de la délivrance des légalisations :

1. Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Lyon
2. Chambre interdépartementale des notaires de Paris
3. Conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Aix en Provence
4. Chambre interdépartementale des notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn et Garonne
5. Chambre interdépartementale des notaires du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe
6. Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Bastia
7. Chambre interdépartementale des notaires de Franche-Comté
8. Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Bordeaux
9. Conseil interrégional des notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz
10. Chambre interdépartementale des notaires du Nord et du Pas-de-Calais
11. Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Montpellier
12. Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rennes
13. Chambre départementale des notaires de La Réunion
14. Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Rouen
15. Chambre interdépartementale des notaires de la Guyane et de la Martinique